

2012/4976 - Programmation classes transplantées janvier/ juin 2013 - Complément programmation temps scolaire et périscolaire 2012 (Direction de l'Education) (BMO du 12/11/2012, p. 2657)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit du rapport habituel sur les classes transplantées à cette période de l'année, qui semble donner toute satisfaction. Nous dépassons même l'objectif qui a été fixé dans le plan de mandat, à savoir que chaque enfant lyonnais puisse en moyenne partir avec l'aide de la ville dans une classe transplantée lors de sa scolarité élémentaire.

Mme BERTRIX-VEZA Bernadette : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à propos des temps périscolaires, nous souhaiterions aborder la question des rythmes scolaires, qui font l'objet d'un important projet de réforme qui allègera les journées des élèves, mais augmentera la semaine pour aller à 4 jour ½ et modifiera probablement la durée des vacances.

Les diverses associations des Maires de France se sont inquiétées de l'impact sur les finances locales de l'organisation supplémentaire d'activités au quotidien, ou de l'impact indirect sur les activités associatives qui réjouissent les mercredis de nos enfants.

J'entends que nous aurons des réponses à toutes ces interrogations dès demain lors d'une communication prévue au Congrès des Maires de France. Nous saurons en particulier si le Gouvernement accepte un allègement des normes d'encadrement des enfants lors des activités que nous subventionnons, cela compenserait en partie l'alourdissement des temps pris en charge par la ville.

Mais sans attendre, pouvez-vous nous indiquer le résultat de vos études sur l'impact à Lyon des mesures envisagées, et sur les moyens que vous souhaitez mettre en œuvre.

Avez-vous déjà travaillé sur une nouvelle organisation des salles et équipements municipaux ?

Avez-vous déjà rencontré les associations pour regarder avec elles comment organiser la rentrée 2013, notamment vis-à-vis d'un début des activités plus tôt dans la journée ?

Avez-vous déjà travaillé sur une nouvelle relation entre école et associations périscolaires pour une imbrication beaucoup plus étroite avec, par exemple, la présence accrue de ces associations dans les locaux scolaires ?

Merci de vos réponses.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à l'occasion de cette délibération, je voudrais poursuivre la discussion sur les rythmes scolaires commencée dans cette assemblée en septembre. A une question posée par notre Collègue Michel Havard sur ce sujet, M. l'Adjoint a répondu faisant référence à une rencontre du 17 octobre. Je cite : « *Le Ministre a reçu les associations représentatives des collectivités locales et a déclaré que 2h à 2h1/2 sur les 4h de périscolaires supplémentaires seraient assurées... par les enseignants.* »

Puis en novembre, le mois suivant, lors d'une nouvelle rencontre le Ministre de l'Education annonce aux représentants des collectivités que ce ne seront plus 1h30 à 2h qui resteront à leur charge, mais 3h ! Quelle est la compensation de la part de l'Etat ? Aucune.

La seule mesure avancée est un fonds de péréquation pour aider les communes pauvres. Y aura t'il un nouveau fonds de péréquation spécifique ou cela relèvera t'il du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) où la participation de la Ville de Lyon est d'ores et déjà multipliée par 2,5 pour l'année prochaine ? Pas de réponse du gouvernement pour l'instant.

Toujours est-il que, comme l'avait dit notre Collègue Michel Havard, la Ville sera amenée à payer deux fois : une fois directement pour les heures de prise en charge supplémentaires et une autre fois indirectement via le fonds de péréquation. Et les parents lyonnais paieront une troisième fois si des activités sont à leur charge. Les modalités de cette réforme et surtout de son financement sont si peu claires que l'on annonce déjà un possible report de son application à la rentrée 2014...

L'an dernier, lors du vote du budget, nous avions eu droit à un concert de déclarations indignées de nos collègues de la majorité sur les restrictions budgétaires de l'Etat. Je vous entends encore, Monsieur l'Adjoint, nous dire, je cite : « *l'Etat reporte sur les collectivités les conséquences de sa politique.* » Alors j'aimerais savoir ce que vous allez dire aujourd'hui face à ce qui s'annonce comme un transfert de charges sans compensation de l'Etat.

M. LE MAIRE : Je vais répondre personnellement sur un point qui découle de ce que j'ai dit tout à l'heure : on ne peut pas avoir des politiques contradictoires en demandant aux collectivités locales, à la fois d'augmenter leurs financements et en même temps de réduire leurs budgets. Cela me semble d'une clarté limpide et c'est à partir de là que la discussion s'engagera.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.
(Adopté.)